



MA SANTÉ MENTALE 2022

LA SANTÉ MENTALE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CAP SUR 2022 AVEC LE PROFESSEUR BELLIVIER ET LES TERRITOIRES



Le 17 octobre 2019 à l'ENS de Lyon, l'UNAFAM¹, Santé mentale France et l'ADESM² AuRA ainsi que la conférence régionale des Présidents de CME³ de CHS⁴ reçoivent le Professeur Frank BELLIVIER, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, le Docteur Jean-Yves GRALL, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, et les acteurs des 11 territoires* de santé de la région autour d'une journée d'échanges sur les Projets territoriaux de santé mentale.



Depuis 10 ans, l'UNAFAM bénéficie de l'accompagnement de la Fondation APICIL afin de permettre la réalisation de projets à destination des familles et aidants familiaux. La Fondation APICIL soutient cette journée de rencontres et d'échanges autour de la santé mentale.



« MA SANTÉ MENTALE 2022 »

Aujourd'hui, chaque personne concernée par les troubles psychiques doit pouvoir se rétablir plus complètement, plus tôt, mieux vivre sa vie et bénéficier d'un parcours sans rupture. Personnes concernées, aidants, professionnels, institutions, décideurs : chacun doit y voir plus clair, donner son avis, et s'engager. **La santé mentale et la psychiatrie sont de plus en plus reconnues en tant que priorités de santé publique. Les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) en cours d'élaboration dans chacun des 11 territoires de santé constituent une opportunité forte de faire progresser les réponses en faveur des personnes concernées et de la santé mentale.** Cette journée sera l'occasion de faire le point et de dresser des perspectives dans le cadre d'une démarche faisant se rencontrer les projets des territoires, un plaidoyer commun des organisateurs et la politique nationale inscrite dans la feuille de route ministérielle pour la santé mentale et la psychiatrie.



1 : Union nationale des amis et familles de malades et/ou handicapés psychiques

2 : Association des établissements du service public de santé mentale

3 : Conférence médicale d'établissement

4 : Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie

* 11 territoires de santé en Auvergne Rhône Alpes, car l'Ardèche et la Drôme forment un seul territoire de santé, de même que la Métropole de Lyon et le département du Rhône

« MA SANTÉ MENTALE 2022 »

La démarche de Projet territorial de santé mentale est nouvelle et prometteuse car elle part du terrain. Elle est également ardue, semée d'inconnues, de difficultés et de doutes. Elle risque d'être plus difficile pour les territoires en difficultés et/ou disposant de moins de ressources. Les réponses viendront des acteurs des territoires eux-mêmes, des coopérations entre territoires, du niveau régional, mais aussi du niveau national.

La démarche de la journée « Ma santé mentale 2022 » s'attachera à avancer selon trois objectifs :

- Partager succès, avancements, ambitions, spécificités, difficultés, doutes... des 11 PTSM d'AuRA.
- Echanger et s'enrichir des convergences et aussi des différences autour d'une première approche du contenu des feuilles de routes,
- Identifier les questions qui s'ouvrent et évoquer les manières d'y répondre.

Chaque territoire de santé rendra compte de l'avancée de son Projet Territorial de santé mentale (PTSM) et exprimera son point de vue sur plaidoyer commun élaboré par les organisateurs. Au total, cette journée résulte de la conviction partagée par les organisateurs que les Projets territoriaux de santé mentale peuvent et doivent être une réelle opportunité :

- Pour renforcer, au sein de chaque territoire, les convergences et les dynamiques.
- Pour élaborer une feuille de route ambitieuse, concrète, cohérente, efficace pour les personnes concernées.
- Pour que l'ensemble débouche, dans les faits, sur des améliorations réelles et mesurables.

Dans ce contexte, la présence du Délégué ministériel à la psychiatrie et à la santé mentale et du Directeur général de l'ARS illustre l'intérêt porté à la cette journée et à la mobilisation des acteurs à travers les PTSM. Cette présence favorisera l'articulation de ces démarches avec la feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie.

UNE JOURNÉE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Se soutenir mutuellement face à ces défis, tels sont la raison d'être et le pari de la démarche que l'UNAFAM, Santé mentale France et l'ADESM AuRA, ainsi que les Présidents de Commission Médicale d'Établissement (CME) de Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) proposent à travers la journée régionale « Ma santé mentale 2022 », dans le cadre d'une rencontre entre les niveaux territorial, régional et national.

Par ailleurs, un espace d'animation permanent permettra à l'ensemble des participants :

- De s'informer sur plusieurs thématiques clef du plaidoyer : la pair aidance*, la prise en charge précoce des troubles psychiques sévères, la réhabilitation psychosociale, les premiers secours en santé mentale, l'aide aux aidants,
- D'échanger sur le plaidoyer et la construction de leur PTSM.

La journée sera structurée autour de plusieurs temps forts :

- Une séquence introductive centrée sur l'énoncé du plaidoyer proposé par les organisateurs et les présentations du Pr BELLIVIER, du Dr GRALL et d'un représentant des personnes concernées,
- 3 tables rondes qui permettront à chaque territoire de s'exprimer et aux Pr BELLIVIER et au Dr GRALL de d'exprimer leur point de vue,
- Une séquence conclusive permettant de dégager les enseignements et les perspectives issus de la journée.

La journée régionale « Ma santé mentale 2022 » vise à créer un supplément de dynamique et de contenu qui se concrétise par le PTSM. Elle doit inciter les acteurs et décideurs à se saisir pleinement de l'opportunité de l'élaboration des PTSM. La présence à cette journée du Professeur BELLIVIER constitue un signe fort en soutien à cette dynamique.



PLAIDOYER POUR LES PTSM

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UNAFAM – SMF – ADESM

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PRÉSIDENTS DE CME DE CHS

L'UNAFAM, SMF, l'ADESM, la Conférence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes des Présidents de CME de CHS proposent un plaidoyer commun en faveur des PTSM de la région AuRA.

Ce plaidoyer se veut respectueux des dynamiques et spécificités de chaque territoire. Il ne vise pas l'exhaustivité. Il est une invitation à un dialogue renforcé avec l'ARS.

Il comporte 5 orientations et 18 actions concrètes faisant levier sur l'ensemble du domaine.

1. LA PLACE DES PERSONNES CONCERNÉES

Reconnaissance de leur savoir expérimentiel et de leur capacité d'agir.

- Développement substantiel et de qualité de l'intervention de pairs aidants au sein des dispositifs.
- Association systématique des personnes concernées aux améliorations conduites par les établissements et dispositifs ; et pour cela mise en place des accompagnements aux rôles institutionnels qui favorisent cette démarche (création de collectifs, formation, soutien...).

2. LA PRÉVENTION ET LE REPÉRAGE

Structuration, adaptation et systématisation de la prévention des troubles et de la précocité des prises en charge.

- Premier secours en santé mentale.
- Prise en charge précoce et adaptée des troubles psychiques sévères.

3. LES POINTS D'ATTENTION ET LES PROBLÉMATIQUES DES TERRITOIRES

La proximité, les secteurs, l'accès aux soins ambulatoires et aux accompagnements.

- Prévention des crises.
- Gestion des crises et des urgences.
- Aller vers (mobilité des équipes).
- Réel accès aux généralistes.
- Aide aux aidants précoce et systématique.

4. LA RÉHABILITATION ET LE RÉTABLISSEMENT

Vers des parcours pro-actifs, orientés sur les attentes et besoins des personnes.

- Psychoéducation.
- Pratiques orientées rétablissement notamment réhabilitation psycho-sociale.
- Case manager.
- Coordination territoriale de parcours et améliorations transverses.
- Logement selon les attentes des personnes.

5. LES LIENS ET LES MOYENS

Mise en place des points clé de la faisabilité, de la transformation et de la confiance des acteurs du territoire.

- Marges de manœuvre sur les ressources et financements complémentaires.
- Dépassement des freins administratifs et réglementaires, notamment sur les parcours.
- Contractualisation dynamique et ambitieuse favorisant l'engagement, la maîtrise des risques, et cela dans la progressivité.
- Accompagnement des institutions et des professionnels articulant continuité et transformation.

INVITATION A LA JOURNÉE RÉGIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Jeudi 17 octobre de 9h00 à 17h00
Amphithéâtre Charles Mérieux de l'École Normale Supérieure de Lyon,
46 allée d'Italie, 69007

Journée régionale UNAFAM – SMF – ADESM
Conférence régionale des Présidents de Commission Médicale
d'Établissement de Centre hospitalier spécialisé

En présence du Professeur Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie et du Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes.

Pour la bonne organisation de cette journée, merci de confirmer votre présence à l'adresse suivante : contact@masantementale2022.fr

PORTRAITS

Professeur FRANK BELLIVIER

Nommé délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie par Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé en avril 2019, le Professeur Frank BELLIVIER, chef du département de psychiatrie et de médecine addictologique du groupe hospitalier Saint-Louis, Lariboisière et Fernand Widal à Paris (APHP) et chercheur reconnu dans le domaine des troubles mentaux, est en charge du déploiement de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, annoncée en juin 2018. Il est connu pour sa vision globale, multidisciplinaire et intégrative de la discipline ainsi que pour son expérience auprès des patients. Il pilote la stratégie nationale « santé mentale et psychiatrie » et participe ainsi au développement de la stratégie dans les régions et les territoires.

Docteur Jean-Yves GRALL

Le docteur Jean-Yves GRALL est le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 2 novembre 2016. Cardiologue, il a exercé en libéral puis comme praticien hospitalier. Directeur de l'ARH puis de l'ARS Lorraine à partir de 2007, il occupe ensuite successivement les postes de Directeur général de la santé, puis de directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, avant d'être nommé en Auvergne-Rhône-Alpes. Parallèlement, il préside depuis 2014 le collège des directeurs généraux d'ARS.

À PROPOS

UNAFAM

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES ET/OU HANDICAPES PSYCHIQUES (UNAFAM)

Association reconnue d'utilité publique, l'Unafam a été créée en 1963. Elle agit partout en France pour accompagner et améliorer la vie des personnes touchées par des maladies psychiques (patients, familles, amis...). Réseau d'entraide militant, l'Unafam accueille, écoute, soutient, forme et défend les intérêts communs de tous ceux qui vivent avec ces troubles et ceux qui les entourent afin de les aider à briser leur isolement et mieux vivre ensemble. L'Unafam compte 113 délégations, 300 sites d'accueil, 2000 bénévoles et 15 000 adhérents. Un service national d'accueil téléphonique, assuré par des psychologues cliniciennes, répond aux inquiétudes et questionnements de l'entourage, en toute confidentialité

Contact : Olivier Paul – UNAFAM Auvergne Rhône-Alpes

auvergne-rhonealpes@unafam - 04 37 47 99 93

www.unafam.org

SANTÉ MENTALE FRANCE

La Fédération Santé Mentale France, reconnue d'utilité publique, réunit des professionnels de tous horizons et des militants autour de l'accès à la santé et à la citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique. Elle affirme sa détermination à agir pour combattre toutes les formes de stigmatisations dont font l'objet les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique. Santé Mentale France soutient un travail de recherche pour faire avancer les savoirs et les pratiques dans le soin et l'accompagnement en santé mentale, en conduisant un travail scientifique articulé à l'action et aux savoir-faire acquis par les acteurs de la santé mentale et les personnes concernées.

Contact : Marie-Dominique BENEVENT – SMF AuRA

marie-dominique.benevent@arhm.fr - 04 37 90 13 83

ADESM

L'ADESM (Association des établissements du service public de santé mentale) est une association de loi 1901 qui fédère les établissements publics et privés à but non lucratif en charge du service public de psychiatrie. Elle compte parmi ses 200 adhérents des établissements spécialisés en santé mentale et des CHU/CH multi disciplinaires. Ses objectifs sont :

- Assurer la promotion, le développement et l'adaptation des institutions du service public de santé mentale aux besoins des patients et des familles
- Développer le travail en réseau et promouvoir une dynamique collaborative inter-établissements pour valoriser et diffuser les expériences et innovations
- Être force de proposition dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale pour rénover le service public aux personnes.

Contact : Agnès MARIE-EGYPTIENNE – ADESM Auvergne-Rhône-Alpes

agnes.marie-egyptienne@arhm.fr

<http://www.adesm.fr> – 04 37 90 10 08

Conférence régionale des présidents de Commission médicale d'établissement (CME) de Centre hospitalier spécialisé (CHS)

Dans chaque établissement de santé, la CME constitue l'instance consultative représentative des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques. Elle est une des instances de management et de gestion de l'hôpital (projet médical d'établissement) d'organisation médicale des services et de consultation. Elle définit les orientations et les mesures relatives à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. La Conférence régionale AuRA réunit les présidents et les vice-présidents de CME des établissements spécialisés en psychiatrie de la région : elle constitue un espace de réflexion, de mise en réseau et de propositions. Elle rassemble la Psychiatrie de service public ainsi que les Espic, établissements de santé privé d'intérêt collectif (à but non lucratif).

Contact : Dr Blandine PERRIN – Conférence régionale PCME de CHS - blandise.perrin@ch-le-vinatier.fr

LA FONDATION APICIL ET L'UNAFAM, UNE COLLABORATION DANS LA DURÉE

Depuis 10 ans, l'UNAFAM 69 bénéficie de l'accompagnement sous forme de mécénat, de la Fondation APICIL à hauteur de 42 500€ afin de permettre la réalisation de projets à destination des familles et aidants familiaux. La Fondation APICIL soutient également cette journée de rencontres et d'échanges autour de la santé mentale.

« La douleur des personnes qui ont un handicap psychique est encore trop souvent mal prise en compte et les familles sont particulièrement isolées. Face à la détresse des familles des personnes malades, la fondation APICIL contre la douleur s'engage depuis 10 ans aux côtés de l'UNAFAM afin de développer des actions aux bénéfices des aidants familiaux et familles de malades atteints de troubles psychiques. Le travail réalisé par cette association est remarquable car il permet aux familles soutien, formation, information et une entre-aide entre familles concernées. »

Nathalie Aulnette, Directrice de la Fondation APICIL

DISPOSITIFS DE L'UNAFAM 69 ACCOMPAGNÉS PAR LA FONDATION APICIL

De nombreux dispositifs de sensibilisation et d'informations ont été mis en œuvre depuis le début de l'accompagnement de l'UNAFAM par la Fondation APICIL, tels que :

- Des actions pour faire souffler les familles lors d'un « week-end répit »,
- Des rencontres annuelles UNAFAM d'information et de réflexion sur la place de l'entourage dans l'accompagnement de leur proche malade. L'enjeu de cet échange entre pairs aidants et en présence de professionnels est de faire prendre conscience aux aidants familiaux les ressources et les compétences dont ils disposent,
- Le financement de deux prix de recherche sélectionnés par le comité scientifique de l'UNAFAM.

À PROPOS DE LA FONDATION APICIL CONTRE LA DOULEUR

La Fondation APICIL contre la douleur est Reconnue d'Utilité Publique depuis sa création en 2004. La Fondation APICIL a un objectif unique : contribuer au soulagement de la douleur des patients, de leurs proches et également de celle des soignants sur l'ensemble du territoire français. La Fondation APICIL se positionne comme une valeur ajoutée aux missions de la collectivité, comme un starter de projets, un incubateur d'innovation. À ce jour, 9,5 millions d'euros ont été consacrés à 700 projets et actions innovantes soutenues par la Fondation APICIL.

www.fondation-apicil.org

CONTACT PRESSE

FONDATION APICIL CONTRE LA DOULEUR

Wilma ODIN-LUMETTA & Justine PEILLEY

06 83 90 25 64 - 04 81 11 80 78

contact@buro2presse.com

CONTACT

FONDATION APICIL CONTRE LA DOULEUR

Nathalie AULNETTE

04 78 38 44 70

Directrice de la Fondation APICIL

nathalie.aulnette@fondation-apicil.org

